

COMMUNE
DE



2807 PLEIGNE

ASSEMBLEE COMMUNALE

jeudi, 21 mai 2015, à 20 heures,
à l'Epicentre

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 35'000.-- pour la liaison en eau de secours entre Pleigne et Bourrignon
3. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2014
4. Discuter et approuver les modifications du Règlement d'organisation de la Commune mixte de Pleigne
5. Election complémentaire à la Commission d'école
6. Election complémentaire à la Commission de vérification des comptes
7. Divers

Le Règlement d'impôt figurant sous chiffre 4 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Le Conseil communal